



Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies

65, rue Brunswick Street, Fredericton, NB E3B 1G5, 453-2004 (tel/tél.), 457-4899 (fax/télec.)

BULLETIN N° 2004-08

<http://www.gnb.ca/0276/fire/bulletins-e.asp>

To : New Brunswick Fire Chiefs

Destinataires : Chefs des services d'incendie
au Nouveau-Brunswick

From : John C. McLaughlin

Expéditeur : John C. McLaughlin

Date : November 23, 2004

Date : Le 23 novembre 2004

Copies : Dick Isabelle, Fire Marshal Office,
Assistant Fire Marshals, (ELG)-LSAs,
Stephanie Whalen, Dan Rae

Copies : Dick Isabelle, Bureau du prévôt des
incendies, Assistants au prévôt des incendies,
(EGL)-CSLs, Stephanie Whalen, Dan Rae

Subject : Christmas trees & seasonal
decorations in public buildings

Objet : Arbres de Noël et décorations
saisonnnières dans les bâtiments publics

During the Christmas season both live and artificial trees are permitted in public buildings. These trees must not be located near or in front of exits or interfere with access to exits. Nursing homes, hospitals, shopping malls or licensed establishments should take extra precaution when setting up their trees or decorations. Trees need to be positioned securely and located in areas that will prevent them from falling or being tampered with by the public or occupants.

Pendant la période des fêtes, les arbres artificiels et naturels peuvent être installés dans les édifices publics. Ces arbres ne doivent pas être situés près des sorties ou devant les sorties ou bloquer l'accès aux sorties. Les maisons de repos, les hôpitaux, les centres commerciaux ou les établissements autorisés devraient prendre une précaution supplémentaire en installant leurs arbres ou décorations. Ces arbres doivent être placés solidement et situés dans des endroits qui les empêcheront de tomber ou d'être trifouillés par le public ou les occupants.

The use of open flame that creates a fire hazard is not permitted. Candles are not permitted on or near Christmas trees.

L'utilisation d'équipement à flamme nue qui présente un risque d'incendie n'est pas autorisée. Les chandelles ne doivent pas être en proximité ou sur les arbres de Noël.

Where live trees are used, a fire extinguisher is required in an accessible location near the tree. Where large trees (in excess of 2.5 m (8 ft.)) are used, additional fire safety measures need to be in place.

Lorsque des arbres naturels sont utilisés, un extincteur d'incendie doit être accessible à un endroit à proximité. D'autres mesures de sécurité-incendie doivent être prises pour les grands arbres mesurant plus de 2,5 mètres (8 pieds).



Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies

65, rue Brunswick Street, Fredericton, NB E3B 1G5, 453-2004 (tel/tél.), 457-4899 (fax/télec.)

Combustible decorations and lighting are not permitted around or near exits and under no circumstances are decorations permitted in exit stairwells. Combustible decorations installed on walls should be installed with a 1 metre (3 ft.) space every 5 metres (15 ft.). This 1 metre space would slow the spread of a fire through a building or floor area.

Les décorations combustibles et les lumières ne sont pas autorisées à proximité ou autour des sorties et les décorations ne sont permises, en aucun cas, dans les escaliers extérieurs. Les décorations combustibles sur les murs devraient être installées de façon à laisser un espace de 1 mètre (3 pieds) par 5 mètres (15 pieds). Cet espace d'un mètre ralentira la propagation d'un incendie dans un bâtiment.

Public buildings require fire safety plans that are posted in prominent locations.

Les édifices publics doivent avoir un plan de sécurité-incendie afficher dans les endroits bien en vue.

If you have any questions please contact our office, your local Assistant Fire Marshal or your local fire department, which would all be pleased to assist you.

Pour toute question, communiquez avec notre bureau, votre assistant du prévôt d'incendie local ou votre service d'incendie local, qui tout serait heureux pour vous aider.

Thank you,

Merci,

John C. McLaughlin
Fire Marshal / Prévôt des incendies